

contre les ouvriers. Ce n'est pas vrai, monsieur le président. Cela fait partie de leur plan: "diviser pour régner". Comme tout le monde le sait, le gouvernement actuel a créé une merveilleuse atmosphère de collaboration entre patronat et salariat et, par ricochet, entre patronat, salariat et gouvernement. J'aimerais que les membres de la Chambre s'abstiennent désormais de se servir de mesures de ce genre à des fins politiques ou pour en retirer quelque avantage politique. J'aurais cru qu'il fallait souligner la collaboration des deux partis lors de l'examen de telles mesures.

Monsieur le président, on a fait remarquer tant et plus au comité, comme on l'a déjà fait à la Chambre au cours du débat, que depuis que ce parti est au pouvoir, la caisse a beaucoup diminué? Voici ce que je voudrais demander d'abord aux honorables vis-à-vis. Sont-ils d'avis que le gouvernement aurait dû cesser de verser des prestations aux chômeurs au cours de la récente régression? Si j'ai posé cette question c'est que, —soyons francs, directs et sincères,—c'est la seule et importante raison pour laquelle la caisse s'est trouvée drainée de ses fonds. Mais on nous a dit que depuis que nous sommes au pouvoir la caisse a baissé terriblement. On nous a affirmé cela, malgré le témoignage autorisé des fonctionnaires du ministère du Travail qui nous ont dit, dans leur rapport, que la valeur par tête de cette caisse a commencé à baisser en 1953 et en 1954. Un autre épouvantail d'abattu.

Je crois que la raison pour laquelle la mesure à l'étude a été présentée est évidente. Je ne veux pas me laisser entraîner dans ce que je pourrais appeler un argument philosophique quant à savoir s'il s'agit d'une caisse de bien-être ou d'une caisse d'assurance. J'ai souvent posé la question aux témoins qui ont comparu devant le comité, et même eux ne savaient trop qu'en penser. Je n'estime pas devoir non plus m'engager dans un débat en ce moment quant à la question de savoir ce qui constitue l'établissement de la caisse sur une base actuarielle solide. Il est admis que dans nombre de mémoires soumis au comité, —qui, à mon avis, traitaient la question avec logique,—on a émis l'idée que les éléments de la caisse qui évoquent des notions de bien-être pourraient peut-être faire l'objet d'une administration distincte; et le ministre du Travail a dit à maintes reprises aux membres du comité que la question faisait l'objet d'une étude attentive sérieuse et diligente à son ministère. Je dirais que, le gouvernement assumant les frais d'administration de cette caisse, il sera difficile de déterminer quand et comment l'établir sur une base actuarielle solide, si la chose est possible. Ce n'est qu'une observation personnelle, mais c'est

plus qu'une caisse d'assurance, c'est une caisse d'assurance-bien-être; à mon avis, nous devrions l'envisager à la lumière des réalités et la considérer comme telle.

Je dirai qu'à mon avis, si le comité n'avait pas été victime d'une si longue manœuvre dilatoire, cette mesure aurait été adoptée il y a longtemps, et les travailleurs canadiens auraient pu depuis longtemps bénéficier de la période de cinquante-deux semaines. Mais tel n'est pas le cas. A mon avis, nous avons été témoins, au comité, d'une rare manœuvre dilatoire, et j'estime qu'il est à peu près temps que les travailleurs canadiens le sachent. Je répète à l'honorable député d'Essex-Est qu'il nous a demandé de faire comparaître des témoins devant ce comité en leur qualité de membres du comité consultatif d'assurance-chômage. Il savait autant que moi qu'une bonne partie des membres de ce comité avaient démissionné, de sorte que nous n'aurions pu en convoquer que l'élément patronal.

L'hon. M. Martin: Que faites-vous de M. MacLean?

M. Gafftey: Que dites-vous?

L'hon. M. Martin: Que dire de M. MacLean, le représentant de la fraternité des employés de chemin de fer?

M. Gafftey: Eh bien quoi?

L'hon. M. Martin: Nous aurions aimé le convoquer en tant que membre permanent représentant les ouvriers.

M. Gafftey: Évidemment, cela ne semblait pas être le cas, monsieur le président. Beaucoup de propositions ont été faites par l'honorable député d'Essex-Est. Permettez-moi ici de faire un aveu aux honorables membres du comité. Je n'ai pas réussi à saisir ses chiffres. Je m'y suis pourtant efforcé. Je suis peut-être lent à saisir, mais quand il est entré et sorti, rentré et ressorti, j'étais perdu. De toute façon, certains des calculs que j'ai ici à l'égard d'un des plans qu'il a proposés au comité indiquent qu'on ferait épargner aux employeurs environ 28 millions de dollars. Cela me paraît étrange de la part d'un homme qui cherche à obtenir, dans ce comité, la faveur de l'ouvrier. Il semblait parler des mémoires de la Chambre de commerce du Canada et de l'Association des manufacturiers canadiens et de la *Canadian Construction Association*, mais il n'a pas fait grand cas des travailleurs.

M. Benidickson: Que dire des Ouvriers unis de l'automobile et du CTC?

M. Gafftey: Je sais que le ministre du Travail aurait aimé que cette mesure soit adoptée rapidement ce soir, mais certains arguments et certaines objections formulés par les honorables vis-à-vis appelaient une